

Lettre d'information à l'attention des prestataires de formation offrant des filières de formation accréditées par l'OrTra TC

Plus de 50 certificats de branche OrTra TC ont déjà pu être octroyés à des diplômé-e-s de filières de formation accréditées. Les premières sessions d'examens finaux ont permis de relever certaines questions, auxquelles nous aimerions répondre dans cette lettre d'information qui est adressée à tous les prestataires de formation. Vous y trouverez également des informations concernant certaines adaptations et précisions apportées à divers documents, qui sont importantes pour votre activité.

Examens finaux en TC

Nous aimerions vous rappeler une nouvelle fois la procédure qu'il convient de suivre impérativement pour l'annonce de l'examen final TC:

- Le prestataire de formation accrédité annonce par courriel au siège administratif de l'OrTra TC **les dates de tous les examens finaux TC au moins trois mois à l'avance** (il n'est plus nécessaire d'utiliser un formulaire à cette fin)
- Au plus tard un mois avant la date de la session d'examen, un **plan d'examen** est fourni avec les noms et les répartitions des candidat-e-s.
- Une fois la session d'examen terminée, le prestataire de formation annonce au siège administratif de l'OrTra TC les candidat-e-s qui ont passé avec succès les épreuves, ce au moyen du **formulaire** qui leur a été mis à disposition par l'OrTra TC. **Pour chaque diplômé-e, le prestataire de formation ajoute une attestation de filière de formation nominative ainsi que la preuve du Secondaire II ou de l'équivalence** (voir ci-dessous). L'OrTra TC conserve cette preuve dans le dossier du/de la diplômé-e à des fins ultérieures.
- En fonction des possibilités, un/e expert-e de l'OrTra TC sera présent-e aux premiers examens organisés par chaque prestataire de formation.
- Les trois parties de l'examen doivent être passées, en particulier la partie écrite, à défaut de quoi aucun certificat de branche OrTra TC ne peut être établi.
- Concernant la session d'examen: **la présence d'au moins deux expert-e-s par candidat-e est impérative pour les parties pratiques et orales de l'examen**. Un-e expert-e ne peut observer et évaluer plusieurs candidat-e-s en même temps.

Condition d'admission Secondaire II

Il s'est avéré dans certains cas que l'évaluation de la condition d'admission Secondaire II était compliquée, en particulier pour ce qui est des équivalences. L'OrTra TC tient à relever que tous les prestataires de formation accrédités **doivent clarifier la preuve du Secondaire II AVANT le début de la formation**. Selon le règlement, ceci est une condition d'admission pour suivre une filière de formation accréditée. **L'OrTra TC propose le cas échéant un examen des équivalences Secondaire II gratuit.**

Adaptation du Tronc commun TC

Le document Tronc Commun TC a été remanié. Voici un aperçu des adaptations apportées au contenu:

- page 3: précision concernant les heures de contact: **les cours basés sur le Web ne comptent pas comme heures de contact**
- page 14: sous Système respiratoire, changement de désignation: Tumeurs pulmonaires et bronchiques devient **Carcinome bronchique**
- page15: sous Système nerveux, ajout de nouvelles pathologies: **parésie faciale, sclérose latérale amyotrophique (SLA), traumatisme crano-cérébral, trouble bipolaire**
- page 15: sous Pharmacologie, changement de désignation: chimiothérapie tumorale devient **Cytostatiques**
- pages 16 et 18: sous Equivalences, changement de désignation: Centro Professionale Sociosanitario medico tecnico devient **Terapista complementare cantonale (TI)**

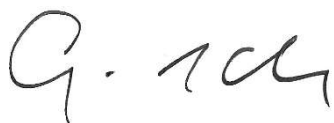
Inscription sur la liste des cours du SEFRI

Ce n'est que si votre filière de formation est inscrite sur la liste du SEFRI **en tant que cours préparatoire pour l'examen professionnel supérieur «Thérapeute complémentaire avec diplôme fédéral»** que vos étudiant-e-s peuvent également bénéficier d'une subvention. Nous vous recommandons d'inscrire toutes vos filières de formation accréditées sur la liste des cours préparatoires établie par le SEFRI. Vous trouverez toutes les informations à ce sujet sous ce lien:

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/contributions/prestataires-de-cours.html>

Nous nous réjouissons de poursuivre avec vous cette agréable et fructueuse collaboration, et restons à votre disposition si vous avez des questions.

Nos vœux vous accompagnent pour les jours de fêtes à venir!



Gregor Schraner
Responsable des procédures OrTra TC



Claudia Pohl
Co-responsable siège administratif OrTra TC